Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230615-2023AG0615AF4-BF
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 15 juin 2023

Date de publication : 27 juin 2023	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 2 juin 2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 63 (602 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 602 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 15 juin 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Prin Deyrançon (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Angliers : Didier TAUPIN ; *Benon : Jany LESOUEF*; *Charron : Laura MILLET*; *Courçon : Florence GUIBERTEAU*; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; *Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER* ; Villedoux : Daniel BOURSIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Philippe LEYSSENE ; Le Bourdet : Françoise CLISSON ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; *Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD*; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort : Elmano MARTINS*; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD
Au titre des communes de Vendée :
Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; *Curzon : Boris RIMBERT*; Damvix : Yannick MOREAU ; *L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD*; *Lairoux : Pierre CHABOT*; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; *Longeville sur Mer : Thierry MONNIER*; *Luçon : Francis VRIGNAUD*; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; *Le Mazeau : Bernard BORDET*; Montreuil : Agnès BARNAUD ; *Péault : Laurent MENANTEAU*; *Puyravault : Claude CHAUSSADAS*; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; *Saint Sigismond : Denis LA MACHE*; La Taillée : Florence TROTTIN ; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT*
Au titre des EPCI :
Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; *Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER*
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Guillaume RIOU*, Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : *Philippe BARRÉ*, Lydie BERNARD, *Ludovic HOCBON*; Yveline THIBAUD
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE*
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, *Olivier POIRAUD*, Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON*

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :
Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC ; Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire : Philippe DOUX ; Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier GARREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY

Comptes administratif et de gestion 2022
Budget annexe Editions documentaires

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230615-2023AG0615AF4-BF
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Comptes administratif et de gestion 2022
Budget annexe Editions documentaires

Contexte

Vu le compte de gestion produit par Monsieur le Payeur départemental arrêté au 31/12/2022 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Considérant le document budgétaire et après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances, le compte administratif 2022 du budget annexe Editions documentaires s'établit de la façon suivante :

Investissement			
	Dépenses	Prévu :	**0,00**
		Réalisé :	**0,00**
		Reste à réaliser :	**0,00**
	Recettes	Prévu :	**0,00**
		Réalisé :	**0,00**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Fonctionnement			
	Dépenses	Prévu :	**25 595.98**
		Réalisé :	**9 136**
		Reste à réaliser :	**0,00**
	Recettes	Prévu :	**25 595.98**
	Réalisé :		**20 322.89**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement :		**0,00**
	Fonctionnement :		**11 186.89**
	Résultat global :		**11 186.89**

Décision

Après en avoir débattu, le comité syndical :

- **déclare** que les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion tenu par le Payeur départemental,
- **approuve** le compte administratif 2022 du budget annexe Editions documentaires,
- **approuve** le compte de gestion 2022 du budget annexe Editions documentaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

Syndicat mixte

LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL